

LA CÔTE D'ADAM

Liliane Créte - 12 janvier 2013

Et Dieu créa le ciel, la terre, et la femme

Il y a dans la Bible deux récits de création. Le premier est théologique et vertical ; le second est anthropologique et horizontal. Sorte d'hymne majestueux, le premier raconte la création du monde en six jours ; c'est le sixième jour que Dieu créa tous les animaux terrestres, et enfin l'humanité :

Elohim dit : « Faisons l'homme à notre image, à notre ressemblance ! Qu'ils aient autorité sur les poissons de la mer et sur les oiseaux des cieux, sur les bestiaux, sur toutes les bêtes sauvages, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre ! » Elohim créa donc l'homme à son image, à l'image d'Elohim il le créa. Il les créa mâle et femelle. Elohim les bénit et Elohim leur dit : « Fructifiez et multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez la, ayez autorité sur les poissons de la mer et sur les oiseaux des cieux, sur tout vivant qui remue sur la terre ! » Genèse 1, 26-28 : trad. Dhormes (La Pléiade).

Le texte est clair : Elohim créa l'homme à son image ; « *Il les créa (ôtam) mâle et femelle* ». (Gn 1,24-26). Le suffixe pluriel hébreu *ôtam* indique avec précision qu'il s'agit de deux êtres : l'homme et la femme ont été créés ensemble et ils ont été créés différents. L'humain, mâle et femelle, dernière œuvre de Dieu, est le couronnement de la création. C'est pourquoi, satisfait de ce qu'il a fait, Elohim, le septième jour, se reposa, c'est-à-dire, selon l'étymologie du mot *shabbat*, cessa. Estimant son œuvre achevée, Dieu cessa le septième jour de créer. Et Il se retira pour faire une place à l'humanité.

Alors que dans ce premier récit des origines, l'homme et la femme ont été créés ensemble par la parole fondatrice de Dieu, dans le second récit, la création de l'humanité s'est faite en deux temps et le premier homme, l'*adam*, est créé à partir de la terre, *adamah*.

La terre est alors un désert car Dieu n'a pas encore fait pleuvoir. C'est pourquoi il plante un jardin à l'orient, pour y placer l'homme qu'il vient de former ; pour le nourrir, il fait germer des arbres « *agréable à voir et bon à manger* » (Gn 2, 7-9). Au milieu du Jardin, il fait aussi pousser deux arbres très particuliers : l'arbre de Vie et l'arbre de la science du Bien et du Mal. Puis il crée les animaux dans le désordre et les amène devant l'*adam* pour qu'il les nomme, montrant par ce simple geste la supériorité de l'homme sur l'animal ; enfin, jugeant qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul, il lui donne une « une aide qui soit semblable à lui » :

Alors lahvé Elohim fit tomber une torpeur sur l'homme et celui-ci s'endormit. Il prit une de ses côtes et enferma de la chair à sa place. lahvé Elohim bâtit en femme la côte qu'il avait prise de l'homme. Il l'amena vers l'homme et l'homme dit : cette fois, celle-ci est l'os de mes os et la chair de ma chair » (Gn 2, 21-22).

Dans ce second récit des origines, on nous dit que la femme a été formée d'une côte (*tseh'lah*) de l'homme – elle a plutôt été tirée du côté de l'homme : chair et os. Le mot hébreu *tseh'lah* a la double signification. On peut penser, et dans les cercles féministes, on ne se prive pas aujourd'hui pour le dire, qu'étant seconde, elle est plus réussie que l'homme, premier modèle nécessitant peut-être des corrections ; on peut penser aussi qu'ayant été créée à partir de la chair et de l'os de l'homme et non façonnée avec de la terre, elle lui est supérieure, comme l'*adam* est supérieur à l'*adamah* d'où il est tiré¹. Néanmoins, pour la Tradition, la femme est secondaire, créée

¹ Dimitri SLIVNIAK : « *The Garden of Double Messages ; Deconstructing Hierarchical Oppositions in the Garden Story* », Journal for the study of the Old Testament, vol 27.4, June 2003, p 439 - 460.

uniquement pour être une « aide » à l'homme – mot sans doute mal choisi puisque *ôzer* en hébreu signifie également « soutien » et même « protéger », et, de ce fait, il semblerait qu'elle est indispensable à l'homme. Les auteurs chrétiens eurent tôt fait en vérité de la rendre responsable du mal existentiel. Or, on l'oublie souvent : c'est à l'homme seul, que fut donné l'ordre de ne pas manger du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, puisque la femme n'avait pas encore été créée lorsqu'il dit :

De tout arbre du jardin tu pourras manger, mais de l'arbre de la science du bien et du mal tu n'en mangeras pas, car du jour où tu en mangerais, tu mourrais (Gn 2, 16-17).

Cet interdit, symbolisé par le fruit défendu, marque la différence entre l'homme et Dieu et définit leur relation. Le récit montre aussi que même au Jardin, l'homme n'est pas sans loi ; Dieu lui a donné le pouvoir d'accomplir ou de transgresser. Peut-on dire que ce faisant, Dieu met à l'épreuve la liberté de l'humain ? La limite à ne pas dépasser, au Jardin d'Eden, ne se trouve pas aux confins du Jardin, mais au centre. Or, à cause de l'arbre de la science du bien et du mal planté au centre du Jardin, qui s'offre constamment à ses yeux, il sait qu'une possibilité s'ouvre à lui d'obtenir l'autonomie, d'exercer le libre-arbitre que Dieu lui a accordé. L'interdiction se transforma en invitation. Le serpent vint trouver la femme, déforma les paroles de Dieu, en en inversant les termes et l'invita à cueillir le fruit défendu :

Vous n'en mourrez pas, mais Elohim sait que le jour où vous en mangerez, vos yeux se dessilleront et vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal (Gn 3, 4-5).

La femme, de son côté, dans sa réponse au serpent, ne rapporte pas exactement, les propos de Dieu. Elohim n'a pas dit : « Vous n'en mangerez pas et n'y toucherez pas, de peur que vous ne mouriez » (Gn 3,3). Dans un mouvement déjà d'indépendance, la femme, a ajouté une petite phrase au commandement de Dieu ; ce faisant, « elle quitte sa place de créature qui entend et reçoit la parole de Dieu »². Alors, on peut se demander si l'humain, en discutant avec le serpent une parole de Dieu, ne s'est pas déjà éloigné de Dieu, n'a pas déjà pris son indépendance ? Il y a sans doute plus ici que la désobéissance à un ordre divin : il y a interrogation, questionnement sur une parole de Dieu : Dieu a-t-il dit ? Le premier faux-pas de l'homme au Paradis est probablement d'avoir mis en doute la parole divine. La transgression en est la conséquence.

Nous connaissons la suite de l'histoire : la femme écoute le serpent, mange du fruit et en donne à Adam, sa moitié. Là est le « péché », là réside la « chute » de l'homme clame la Tradition chrétienne depuis bientôt deux mille ans. On peut pourtant se poser une question : et si le serpent avait été là pour pousser l'homme, non pas au mal, mais à franchir une étape afin d'avoir accès au conscient et peut-être même à la sagesse ? Car il est un fait qu'après avoir mangé du fruit défendu, les yeux de l'homme et de la femme s'ouvrirent et ils virent qu'ils étaient nus. Ils eurent honte et se cachèrent derrière un buisson pour ne pas se montrer devant Dieu. Le sentiment de culpabilité dorénavant habite leur conscience. Alors Dieu les chasse du Paradis afin qu'ils assument pleinement le destin humain.

Sans la transgression, l'homme n'aurait pas été vraiment « humain ».

Des Pères de l'Église aux penseurs de la fin du Moyen-Âge

L'obsession du péché

De l'histoire du Jardin d'Eden, la tradition chrétienne n'a retenu que la « Chute » et le Péché originel. Autre était pourtant la pensée des auteurs du livre de la Genèse puisque le mot *hattâth* qui signifie péché, apparaît en Genèse 4,7 seulement, non sous la forme d'une faute dont tout homme hériterait, mais sous celle d'un choix éthique. À Caïn, sur le point de commettre un crime, YHWH lance un avertissement :

Pourquoi éprouves-tu de la colère et pourquoi ton visage est-il abattu ? Si tu agis bien, ne te relèveras-tu pas ? Que si tu n'agis pas bien, le Péché est tapi à la porte : son élan est vers toi, mais, toi, domine-le !

² Hans Christoph ASKANI, « Quand Adam et Eve ont-ils péché ? » Études théologiques et religieuses.1996 / 3, p 361-377

On ne saurait être plus clair. Il n'est pas question de péché dans la Bible avant Genèse 4 : le meurtre d'Abel par Caïn. Aussi bien, puisque ni l'homme ni la femme n'avaient encore conscience de ce qu'était le bien et le mal lorsqu'ils mangèrent du fruit défendu, comment peut-on dire qu'ils avaient péché ? Pour Caïn, assurément, il en fut autrement : il avait le choix entre le Bien et le Mal.

Bien plus que le premier mythe de la création, le second s'imprimera dans l'inconscient collectif de l'homme d'Occident. Le poids du péché dans le christianisme est énorme, ce qui fit dire à Soeren Kirkegaard :

Il est assez curieux que l'orthodoxie chrétienne ait toujours enseigné que le paganisme était dans le péché, alors que la conscience du péché n'a été posée que par le christianisme ?³

Nous trouvons, dès les premiers temps du christianisme, une dénonciation de la femme : elle était secondaire par rapport à l'homme, dénuée plus ou moins de cervelle, et encline au péché. Ainsi, nous lisons I Tm 2, 12-15, épître d'un disciple de Paul destinée à un responsable de communauté :

Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de prendre de l'autorité sur l'homme mais elle doit demeurer dans le silence. Car Adam a été formé le premier, Eve ensuite ; Adam n'a pas été séduit, mais la femme, séduite, s'est rendue coupable de transgression. Elle sera néanmoins sauvée en devenant mère, si elle persévère avec modestie dans la foi, l'amour et dans la sainteté.

Plus tard, Tertullien (père latin du II^e/III^e siècle), écrit à ses « sœurs bien aimées » dans *De la toilette des femmes* :

Tu enfantes dans les douleurs et les angoisses, femme ; tu subis l'attraction de ton mari, et il est ton maître ; et tu ignores qu'Eve, c'est toi ? Elle vit encore en ce monde, la sentence de Dieu contre ton sexe. Vis donc, il le faut, en accusée. C'est toi la porte du diable : c'est toi qui as brisé le sceau de l'Arbre [...] c'est toi qui es venue à bout si aisément de l'homme, image de Dieu ».

Infiniment plus lucide, Origène (père grec du II^e/III^e siècle vivant à Alexandrie) affirma avec force que Dieu, en tant que « Dieu d'amour », avait donné à l'homme la possibilité de choisir entre le bien et le mal⁴ ; mais l'Église ne le suivit pas dans cette voie. Ce fut Augustin, non Origène, qui imposa sa pensée à l'Église et contribua à faire du Péché originel un dogme toujours d'actualité.

Dans la Cité de Dieu, nous lisons⁵ :

Donc tout le genre humain, qui par la femme devait s'épancher en générations, était dans le premier homme, quand le couple reçut l'arrêt de sa condamnation. Et tel il fut, non pas au moment de sa création, mais au moment de son péché et de son châtement, tel il se reproduit dans les conditions originelles de mort et de péché [...]. Coupable et puni, les êtres qui naissent de lui, il les engendre tributaires du péché et de la mort.

Par la suite la femme fut considérée comme complice du diable, puisqu'elle avait par sa désobéissance aux ordres de Dieu, fait entrer Satan dans le monde.

Disons-le, Satan fit une entrée fracassante dans le christianisme. Alors qu'il n'occupait qu'une modeste place dans le Premier Testament, il fut élevé par les chrétiens au rang de Grand Ennemi Cosmique de Dieu. Toujours prêt à fondre sur l'homme faible pour l'entraîner hors du droit chemin, il devint une force omniprésente. Toutefois, si les penseurs du Haut Moyen-Âge croyaient à l'enfer et à un Satan matérialisé, capable de prendre toutes les formes qu'il lui plaisait, ils déclarèrent indigne d'un chrétien toute croyance au pouvoir des sorciers et sorcières ; l'Église traita même de contes de bonnes femmes les vols nocturnes et affirma que la magie n'était que le reste d'un passé païen.

³ Sören KIERKEGAARD : Le concept de l'angoisse, trad. du danois par Knud Ferlov et Jean-Jacques Gateau, Paris, Gallimard (1948), 1999, pp. 260, 261.

⁴ ORIGÈNE : Traité des Principes, int. et trad., Henri CROUZET et Manlia SIMONETTI, sources chrétiennes 252, Paris, Cerf, 1978.

⁵ SAINT AUGUSTIN : la Cité de Dieu, trad. Louis MOREAU (1846) revue par Jean-Claude ESLIN, Paris, Seuil, 3 volumes : II, livre 13, III.

Tout changea avec le déclin du Moyen Âge et le climat d'insécurité et d'angoisse dans lequel l'Occident vivait depuis la Peste noire. Au XV^e siècle, l'Europe succomba sous un raz-de-marée de satanisme et la sorcellerie fut désormais perçue comme un phénomène émanant du diable pour entraîner les esprits faibles en enfer. C'est également au XV^e siècle que prit corps la notion de sabbat satanique, tel que nous les connaissons par les représentations qui en ont été faites.

Que s'est-il passé ? Qu'est-ce qui a changé ? Qu'est-ce qui est nouveau ?

Le culte à Satan : une invention des Inquisiteurs

Ce qui est nouveau, c'est le lien fait entre sorcellerie et satanisme. Magie et sorcellerie apparaissent comme une constante dans les sociétés occidentales, que ce soit chez les Celtes, les Germains, les Francs, les Scandinaves. La Bretagne, le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande avaient été de tous temps des terres de sorcelleries ; les Celtes avaient même des druides magiciens et des druidesses consacrées à la divination, tandis que chez les Germains, des prophétesses étaient l'objet de vénération. Chez les Scandinaves, la mythologie était imprégnée de magie, mais si l'on croyait au pouvoir d'êtres maléfiques, ils ne sauraient en rien être confondus avec Satan et ses suppôts. Notons par ailleurs qu'en Suède, les prophétesses jouissaient d'un statut très ambigu puisqu'elles étaient vues tantôt comme des êtres bienfaisants, tantôt comme des créatures au pouvoir maléfique.

La pénétration du christianisme changea le regard que les anciens peuples portaient à la magie et à la sorcellerie car Satan était un tout autre adversaire qu'un Loki scandinave ou une fée celte toute maligne qu'elle puisse être. L'Église allait en effet faire sien et même développer le concept de Satan, l'ange déchu qui s'était révolté contre Dieu. Créé libre, Satan, le plus beau des anges, était devenu par sa seule force une créature mauvaise qui avait entraîné dans sa chute quantité d'autres anges. Sur ce point, Tertullien, Origène et Augustin étaient d'accord : à Dieu est opposé Satan, aux bon anges, les démons, au Ciel, l'Enfer. Deux mondes antithétiques. Naturellement, Satan était associé au Mal dans la création et donc, pour Augustin, au Péché originel. De là à faire des femmes ses alliées, il n'y avait qu'un pas que certains penseurs chrétiens franchirent. Ce qui nous conduit bien évidemment à l'action des Inquisiteurs, auxquels avaient été confiées la recherche et l'extirpation de l'hérésie depuis la création des tribunaux d'Inquisition en 1199. Ils avaient été très actifs durant la répression contre les cathares, sous l'impulsion d'un certain Dominique de Guzman. Le pape Innocent IV ayant par ailleurs autorisé, en 1252, par la bulle *Ad Exstirpanda*, l'usage de la torture pour provoquer des « aveux spontanés », il leur était facile d'obtenir des confessions, même les plus extravagantes – on vit l'efficacité de la torture durant le procès des Templiers. Il est indéniable qu'il existe une corrélation distincte entre la torture et la confession : en Angleterre où la torture n'existait pas dans la Common Law (seulement l'inconfort), il n'y eut aucune confession, par exemple, comme le baiser « indécent » entre Templiers, cher aux Inquisiteurs, et lorsque des Templiers rescapés du bûcher se retrouvèrent à l'abri en Angleterre, ils eurent tôt fait de rétracter leur « confession ». Il en fut de même pour la sorcellerie. Là où sévit l'Inquisition, on trouva quantité de cercles de sorcières complotant contre Dieu, le Christ et son Église. La sorcellerie en tant que culte organisé à Satan, ne fut **pas une découverte, il faut bien le comprendre, mais une invention des Inquisiteurs.**

Les inquisiteurs se persuadèrent en effet que la sorcellerie était une hérésie, le plus grand de tous les péchés, parce qu'elle impliquait un rejet de Dieu et une adhésion à Satan et donc, même lorsque sorciers et sorcières ne faisaient aucun mal à autrui, il fallait les mettre à mort en tant qu'ennemis de Dieu.

À partir des années 1420-1430, Ils commencèrent à élaborer une démonologie pour mieux répondre au danger, tandis que des prédicateurs agrémentaient leurs sermons de récits terrifiants sur le rôle et la place que Satan occupait Ici-bas et dans l'Au-delà. Le thème de l'Enfer peuplé de démons infligeant aux damnés les plus affreux supplices – thème révélateur du malaise de l'homme - alimenta les prédications et la littérature du Temps. Par la volonté de l'Église, jeteuses de sort et ensorceleurs se fondirent en une secte d'adorateurs du Diable avec ses rites et ses lois. La chasse aux sorcières fut une conséquence tragique de la panique qui saisit les Inquisiteurs. Non contents de lier hérésie et sorcellerie, ils cautionnèrent de leur autorité les terreurs populaires

et les images démoniaques imprimées dans les esprits, et, finalement, donnèrent le coup d'envoi pour la tristement célèbre chasse aux sorcières.

Démons et Sorcières

Je dis bien chasse aux sorcières. Car, si l'on admettait la présence de sorciers, les véritables suppôts de Satan étaient les femmes. Alors que les sorcières avaient été vues dans le passé comme des guérisseuses, voire des pourvoyeuses de filtres d'amour, on les accusait maintenant de pratiquer la magie noire et d'être les alliées du Prince du Mensonge avec lequel elles pratiquaient des jeux lubriques dont les peintres et dessinateurs nous ont laissé des images on ne peut plus explicites. Dans l'esprit de nos démonologues – ecclésiastiques frustrés – la femme était un être dominé par le sexe, qui trouvait dans le Diable le partenaire idéal. C'est pourquoi celui-ci est représenté comme un bouc, comme un serpent (référence biblique), ou comme un loup – celui-ci servirait alors de monture à la sorcière pour se rendre au sabbat. Il peut être aussi un insecte, un chat. Lorsqu'il prend une forme humaine, il a toujours des cornes, des griffes, une queue, des poils. Recherchant toujours l'accouplement, les démons seraient soit des incubes (c'est-à-dire des démons mâles) soit, plus rarement, des succubes (démons femelles qui s'unissent charnellement à l'homme pendant la nuit).

La fin du Moyen Âge est une période tragique pour l'Europe, qui explique cette peur irraisonnée de soi-disant forces du mal rassemblées contre la Chrétienté. L'Europe subissait une crise morale et spirituelle majeure. Depuis la Grande Peste, elle avait été le théâtre d'une longue série d'événements violents et dont la Guerre de Cent ans, la Guerre des Deux Roses, les guerres hussites, la folie de Charles VI, le chute de la Maison de Bourgogne, la menace turque, le Grand Schisme enfin qui horrifia tant la chrétienté que, dans les dernières années du XIV^e siècle, la rumeur courait que depuis lors, aucune âme n'avait pu rejoindre le Ciel. Dans ce contexte tragique, les chrétiens sont torturés par la peur et les scrupules de conscience qui aboutiront à des névroses chez les êtres aux personnalités obsessionnelles ou psychotiques. La hantise de la femme, associée à Satan, allait justifier tous les fantasmes et tous les fanatismes dans l'Église.

Dans la première moitié du XV^e siècle, les Dominicains rédigèrent des ouvrages de démonologie qui acquirent rapidement la notoriété. Le *Formicarius*, écrit à Bâle entre 1435 et 1437 par le dominicain allemand Johannes Nider, est sans doute le premier ouvrage dans lequel il est clairement question d'une secte de « jeteurs de sort » des deux sexes opérant dans une zone située entre Berne et Lausanne, dont les membres jetaient des mauvais sorts, se rassemblaient la nuit pour commettre des sacrilèges, renier le Christ, le baptême et l'Église, prêter hommage au Diable, et dévorer des enfants. Nider, en quelque sorte, créa l'image du sabbat des sorcières, en se fondant sur des récits arrachés par la torture. Mais s'il mentionne la présence du chat, censé incarner le Diable, il ne parle pas de « vols magiques » ni d'orgies sexuelles lors de ces réunions. Ce sera chose faite cinquante ans plus tard, par deux autres dominicains allemands, dans un sinistre ouvrage appelé le *Malleus Maleficarum*, ou Marteau des Sorcières.

Ses auteurs, Heinrich Krämer, dit Institoris et Johan Sprenger allaient utiliser le mythe de la femme créée à partir du côté de l'homme, pour démontrer que la femme, à cause de sa constitution particulière, était, bien plus que l'homme, maléfique, lubrique, et incline à œuvrer avec les forces du mal. Précisons qu'Heinrich Krämer, est à l'origine de la première vague de persécutions, qui eut lieu à Ravensbrug en 1484. C'est après cela, « fort » de son expérience, qu'il rédigea le *Malleus*.

Si l'on résume la position des deux Inquisiteurs, la sorcellerie est principalement l'œuvre des femmes, qui passent un pacte avec le démon pour détruire l'humanité avec son aide ; elles seraient organisées en sectes hérétiques, participeraient régulièrement à des réunions nocturnes appelées sabbats, auxquelles elles se rendraient en volant dans les airs grâce au démon, et là, elles commettent des actes sexuels débridés avec lui. Il semble évident que les sorcières ont hérité des stéréotypes inquisitoriaux formulés lors de la persécution des mouvements hérétiques médiévaux, et plus tard des Chevaliers du Temple, accusés eux aussi de messes noires infâmes et de pactes avec le diable. Je tiens à pointer du doigt la peur et la haine des juifs qui percent dans la conception que les chrétiens de ce temps avaient de la sorcellerie : avoir nommé sabbats les

réunions nocturnes des diables et de leurs suppôts, les sorcières, en est l'exemple. De la superbe notion de « retrait de Dieu » le septième jour de la Création, pour faire place à l'homme – ce qu'est le sabbat – ils conçoivent des orgies diaboliques et maléfiques.

Entrons maintenant dans les détails du *Malleus Malificarum*, et nous allons voir comment à la fin du XV^e siècle, deux dominicains ont pu détourner de son contexte le mythe de la femme tirée de la « côte d'Adam ».

Le marteau des Sorcières « mode d'emploi »

Première partie

Selon Institoris et Sprenger, trois éléments sont nécessaires, pour qu'il y ait sorcellerie : il faut une sorcière maléfique, l'aide du Diable, et la permission de Dieu. Et ils vont s'efforcer de le prouver en montrant le danger représenté par ceux qui nient la réalité de la sorcellerie, en empêchant les poursuites ; en décrivant les différentes formes de sorcelleries et leurs remèdes ; enfin en fournissant aux juges « la méthode de jugement et de punition requise pour l'extermination des dites sorcières, selon la teneur de la bulle et les dispositions des saints canon ». Le thème central n'est plus seulement la sorcellerie et ses dangers, il est celui de la sorcière : qui est-elle, que fait-elle ? Comment la trouver ? Comment la combattre ? Bien sûr, le *Malleus Maleficarum* s'inspire du *Formicarius* de Johannes Nider. Mais là où il y avait questionnement, interrogation, les auteurs du *Malleus* affirment. Avec eux l'Inquisition ouvre un nouveau chapitre de son histoire, le plus long et le plus sanglant sans doute.

Partant du principe que le pouvoir du Diable est le plus fort là où la sexualité humaine est concernée, la femme est immédiatement montrée du doigt. Si le *Malleus* ici et là mentionne les sorciers, ils restent une quantité négligeable à côté des sorcières. Lorsque les auteurs posent le problème, les réponses sont déjà dans les questions :

Pourquoi la superstition maléfique est-elle plus répandue chez la femme, qualifiée de « sexe faible » ? Pourquoi ce sont surtout les femmes qui copulent avec les démons ? (Question VI).

Et ils appellent bien entendu la Bible à leur secours : en Ecclésiastique 25, (c'est-à-dire dans le Livre du Siracide) il est écrit en effet à propos de la malignité des femmes :

« Il n'est pire venin que le venin d'un serpent ni colère pire qu'une colère de femme [...] j'aimerais mieux habiter avec un lion ou un dragon que d'habiter avec une femme mauvaise »

Si le Siracide prend soin, en effet, de rappeler que la femme a fait entrer le péché dans le monde et que c'est à cause d'elle que les hommes meurent », il n'aura pas assez de mots élogieux pour décrire la bonne épouse. Ce dont nos Inquisiteurs ne tiendront pas compte. Non contents de stigmatiser ainsi les femmes, ils font aussi appel à l'exégèse de Jean Chrysostome sur une soi-disant parole de Matthieu selon lequel, conclusion fâcheuse, « Il n'est pas sage de se marier » (Mt 19).

« La femme n'est rien d'autre qu'une ennemie de l'amitié, un châtimement inéluctable, un mal nécessaire, une tentation naturelle, une calamité désirable, un péril domestique, un fléau délectable, un mal de la nature peinte en couleurs claires ».

Ils appellent aussi à la rescousse Cicéron, qui avait insisté sur les vices de la femme, bien plus nombreux que ceux des hommes. Et encore Sénèque :

« Une femme qui pleure est un mensonge : deux genres de larmes dans les yeux de femmes en même temps, les unes pour la douleur, les autres pour la ruse. Une femme qui pense seule pense à mal »

Nos deux inquisiteurs continuent : elles sont plus crédules (...), naturellement plus impressionnables – et donc plus susceptibles de se laisser entraîner par Satan. « Elles ont une langue bavarde » et ne peuvent s'empêcher de rapporter à leurs amies ce qu'elles ont appris dans les

arts magiques ; « elles sont déficientes dans leurs forces d'âme et de corps » ; elles n'entendent rien à la philosophie et elles ont, par nature, de plus grands appétits charnels que les hommes, « ainsi qu'on peut le constater par les nombreuses abominations sexuelles qu'elles commettent ». Pourquoi ? Eh bien, parce qu'elles sont imparfaites, « puisque la femme a été créée à partir « d'une côte courbe, c'est-à-dire, d'une côte de la poitrine tordue et comme opposée à l'homme ».

Et voilà ! Disons à la décharge des deux Dominicains qu'ils ne sont pas les seuls à se pencher sur la création de la femme, tirée de la côte de l'homme. Les rabbins, vous le savez, ont réponse à tout : il est donc normal que la question ait soulevé leur curiosité. Et je prends plaisir à vous lire ce commentaire d'un rabbin :

*Pourquoi Dieu n'a-t-il pas formé la femme à partir de son front, plutôt que d'une côte ?
– parce qu'elle se serait crue plus intelligente que son mari.*

*À partir de sa bouche ?
– parce qu'elle aurait été médisante*

*De son oreille ?
– elle aurait écouté les ragots*

*De son œil ?
– elle aurait espionné son prochain, derrière ses volets...
Et malgré toutes les précautions divines, elle a tous ces défauts-là.*

Mais revenons au Marteau des sorcières : il est clair que pour ses auteurs, Dieu ayant en quelque sorte « raté » la femme dès le départ, pour des raisons inconnues, elles ne peuvent que nuire à l'homme et à la création. Les chapitres suivants traitent du mal que peuvent faire à l'homme les sorcières. En particulier, nos deux Inquisiteurs se demandent si les sorcières peuvent rendre un homme impuissant (Question VIII). La Question IX concerne la possibilité de la disparition de l'organe sexuel masculin par un sortilège. La Question X s'interroge sur la faculté probable qu'ont les sorcières de changer un homme en bête. La Question XI évoque la possibilité et la facilité pour une sage-femme de tuer l'enfant dans le ventre de la mère, ou d'offrir les nouveaux-nés au Diable.

Deuxième partie

Dans la deuxième partie du traité, les deux Inquisiteurs poursuivent leur mise en accusation de la femme « déficiente » par les réponses qu'ils apportent aux questions de la première partie.

Ils traitent entre autre du pacte avec le diable, au cours de cérémonies solennelles ou privées ; du transport « dans les airs » pour se rendre à ces cérémonies où les femmes s'unissent à des démons, ce qui amène nos auteurs, au chapitre IV, à expliquer comment les sorcières « se prostituent volontairement avec les démons connus sous le nom d'Incubes ». On le voit, une fois encore, tout tourne autour de la sexualité, qui devient sous leur plume le domaine privilégié de la sorcière. Sa nature même l'y pousse.

En effet, nous lisons :

« Les hommes ne se livrent pas si volontairement aux succubes car cette pratique leur est plus en horreur en vertu de cette vigueur naturelle de la raison par laquelle les hommes sont supérieurs aux femmes (chapitre IV).

C'est pourquoi la première victime de la femme est l'homme attaqué dans sa virilité. Très doctement, nos deux inquisiteurs s'étendent en détails sur les « cérémonies nocturnes » au cours desquelles elles « copulent » avec le diable, ainsi que sur le transport « aérien » emprunté avec l'aide du diable pour s'y rendre. Et non seulement ils décrivent les accouplements de la sorcière avec un incube, mais encore, ils démontrent que ces « coïts abominables » permettent la multiplication des démons par la semence qu'il déverse dans la femme. Ainsi va le livre, allant d'exemple en exemple pour démontrer la dangerosité des femmes lorsqu'elles s'allient au diable car alors leur pouvoir est immense ; elles peuvent même faire tomber la grêle ou la foudre. Les deux Inquisiteurs le proclament haut et clair : c'est en ayant des rapports sexuels avec le Diable, que les femmes, « libidineuses de nature », deviennent des sorcières. Et parce qu'ils le croient, c'est à tous de le croire. Ainsi vont-ils créer un nouveau mythe : celui de la femme complotant contre les chrétiens avec le grand ennemi de Dieu, Satan.

Troisième partie

La troisième partie du livre traite de la procédure juridique contre les coupables de délits de sorcellerie : dénonciations, témoignages, procès, torture, sentences, tout y est consigné. Le *Malleus* dans sa troisième partie est terrifiant, hallucinant. Institoris et son collègue ont construit l'horreur. L'Inquisition avait été un tribunal d'exception qui était devenu la norme et les obsessions des Inquisiteurs en huilaient les rouages. Le livre rencontra un tel succès qu'il fut quatorze fois réimprimé en son temps et devint la Bible des Inquisiteurs. **Par leur prétendu remède, les deux dominicains avaient provoqué la maladie.** Et ce qui est particulièrement choquant et qu'il nous faut souligner, c'est que la procédure qu'ils ont « offerte » au monde moderne, restera en vigueur jusqu'au XVIII^e siècle dans certains pays.

Apparence de justice, dont le but unique est de faire avouer. L'accusée, arrêtée sur dénonciation, est coupable à priori et les témoins restent anonymes. Aux juges seuls est laissée la possibilité de décider de la valeur à accorder aux témoignages. Un avocat est prévu, désigné par l'office mais il semble qu'il ne joue qu'un rôle de figurant. Si l'accusée réussit à échapper aux griffes de la justice ecclésiastique, elle est livrée au juge séculier « qui pourrait la livrer au feu à cause des dommages temporels ».

Comment faire avouer une sorcière ? En trois étapes : d'abord la solitude de la prison ; ensuite la pression sur ses amis, sa famille, pour qu'ils la poussent à parler. Enfin la torture. Mais avant, l'accusée est dépouillée de ses vêtements « par des femmes honorables et de bonne réputation » ; on cherche sur son corps quelque objet fabriqué par un démon avec un membre d'un bébé non baptisé. On ne trouve rien ? Qu'importe : on la livre aux bourreaux qui doivent obéir « sur le champ, non avec joie mais comme avec un trouble intérieur », lit-on dans le *Malleus*, révélant le sadisme de ses auteurs.

On commence par une torture « douce » et « sans effusion de sang », c'est-à-dire « de manière habituelle, sans innover ni raffiner » ; et ces tortures ne doivent pas durer plus de trois jours. Si la soi-disant sorcière n'a toujours pas confessé elle devra alors être emmenée dans un autre lieu de détention où elle sera à nouveau questionnée, afin de s'assurer qu'elle n'a pas uniquement confessé parce qu'elle était torturée. Si elle continue à se taire, elle est accusée d'avoir caché sur elle un maléfice de taciturnité, concocté par un démon, qui a le pouvoir de l'empêcher de pleurer et même de brûler ! Et si elle pleure, là encore, il peut s'agir d'un artifice du démon, étant donné que « pleurer, tisser et tromper sont le propre de la femme »... (questions XIV et XV).

Rappelant le pouvoir que la femme avait eu au paradis d'induire l'homme au péché, les deux auteurs conseillent au juge de faire entrer en marche arrière la femme qui lui est présentée, afin qu'elle ne puisse l'ensorceler avec l'aide du « vieux serpent » ; ils conseillent aussi au juge et à ses assesseurs de faire le signe de croix en la voyant s'approcher. De plus, ils recommandent de chercher un charme maléfique non plus seulement dans ses vêtements, après avoir rasé son corps, mais aux endroits les plus secrets « qu'on ne nomme pas » (question XV).

Si elle n'avoue toujours pas, la menacer du fer rouge ; mais là encore, ils mettent en doute son stoïcisme si elle n'avoue pas, c'est parce que « les démons les préservent de la vraie brûlure » à l'aide de plantes dont ils ont le secret (question XVII). Les démons pouvaient aussi durcir le cœur de la sorcière au point qu'elle ne pouvait avouer, quel qu'était le moyen de torture employé – et de citer quelques cas d'hérétiques à Innsbruck, condamnés au bûcher, et qui n'avaient pu brûler, si bien que leur sentence avait été changée en mort par noyade. Et ils n'avaient pas pu non plus être étés noyés, ce qui avait jeté l'épouvante dans la communauté : l'Évêque avait même ordonné un jeûne de trois jours. Conte de bonnes femmes ? Que nenni. À la suite d'une dénonciation, on les avait à nouveau examinées et on avait découvert sous leur bras, un charme maléfique cousu entre la peau et la chair.

Parfois, il arrivait que la suspecte fut reconnue innocente. Elle n'en restait pas moins sauvée que provisoirement, comme on peut le constater en lisant cette sentence qui a été prononcée par le juge :

« Que l'on prenne bien garde de ne mettre en aucune sentence que la personne dénoncée est innocente et pure, mais que l'on n'a rien prouvé légalement contre elle » (question XX).

Un faux pas, une nouvelle dénonciation pouvait renvoyer immédiatement la personne reconnue innocente devant ses juges impitoyables.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que questionnées par les Inquisiteurs sous la torture, les malheureuses avouaient le plus souvent tout ce qu'ils voulaient entendre, employant les termes mêmes de leurs interrogateurs ; et de ce fait, elles dénonçaient des soi-disant complices, auxquels étaient arrachées des confessions similaires, si bien que le mythe devenait réalité : il s'agissait bien, comme ils le craignaient, d'une secte d'adeptes de Satan qui complotaient dans l'ombre pour détruire la chrétienté. Ce furent les Inquisiteurs, nul ne s'en étonnera, qui découvrirent les premières sorcières en Suisse et en Hongrie ; eux qui répandirent l'épidémie démoniaque en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. Ils furent dans la chasse aux sorcières l'élément déterminant.

La chasse aux sorcières

C'est au XVI^e siècle et plus encore au XVII^e siècle, la chasse aux sorcières battit son plein. Les guerres de religion, la peur du Turc, aux portes de Vienne, affolèrent la chrétienté. Les têtes pensantes du christianisme se persuadèrent que Dieu, à juste titre, punissait l'humanité pour ses trop nombreux péchés. S'inspirant du *Malleus*, de nombreux manuels de démonologie furent publiés au cours de ces deux siècles. Ils provoquèrent ce que Jean Delumeau appelle une « législation d'affolement ». La terreur se répandit à mesure que se multipliaient les procès et que s'élevaient les bûchers, et ce qui est intéressant, c'est que les élites, plus que le petit peuple, furent touchées. En France, où la répression fut parmi les plus féroces avec l'Allemagne, des hommes aussi remarquables que Jean Bodin, l'un des créateurs du droit moderne, ou Pierre de Lancre, grand érudit et poète, succombèrent à la panique.

Jean Bodin est ainsi l'auteur d'un traité de démonologie intitulé « *De la Démonomanie des sorciers* » (1580). Nous sommes heureux qu'il utilise le terme de sorciers, qui comprend assurément les hommes et les femmes. Néanmoins, dès lors qu'il en vient au sabbat, ce sont les femmes qui sont visées : s'appuyant sur saint Augustin, qui associa les faunes et les sylvains de l'Antiquité aux diables de son temps (*La Cité de Dieu*, livre 15), il écrit que « la copulation des diables avec les femmes est si certaine que ce serait grande imprudence d'aller au contraire ». Le sabbat devint un élément central de sa démonologie parce qu'il incarnait l'opposé de l'ordre terrestre auquel il aspirait ; il représentait le chaos, le désordre ; il était antithétique, peut-on dire, à la *Res Publica* qu'il avait élaborée fondée sur la souveraineté inébranlable du Prince.

L'ouvrage, qui rencontra un succès énorme, fait ressortir l'intensité de la peur que connaissait les têtes pensantes de l'Europe. Les protestants comme les catholiques, furent touchés. Luther et Calvin, tout en rejetant les superstitions, n'en croyait pas moins aux agissements de Satan dans le monde. Les démons « agissaient » pour induire les hommes à l'idolâtrie. Commentant l'Épître aux Galates, Luther écrit :

« Nous sommes corps et biens assujettis au Diable et des étrangers, des hôtes dans le monde dont le Diable est le prince et le dieu. Le pain que nous mangeons, le breuvage que nous buvons, les vêtements dont nous nous servons, bien plus l'air que nous respirons ; et tout ce qui appartient à notre vie dans la chair est donc son empire. Par l'entremise de ses enchanteresses, il peut nuire aux enfants, par l'angoisse du cœur en la place de l'enfant disparu dans le berceau. »

La peur mena les Réformateurs à croire en une présence permanente des forces du mal dans le monde. Luther, on le sait, entretenait des rapports familiers avec le diable, qui venait troubler ses nuits, se manifestant sous la forme d'une grosse truie, ou d'une torche enflammée, ou d'un serpent. Calvin l'humaniste, croyait aussi au pouvoir de Satan, mais sous une autre forme. Les miracles avaient cessé avec les apôtres, dit-il, et les miracles du diable, comme ceux de l'Église, étaient feints. Il affirma par ailleurs que le sabbat des sorcières n'existait pas et les déplacements dans les airs une « illusion » du diable, justement. Il n'empêche que sur un point, il rejoignit les Inquisiteurs : « *La Bible nous apprend, dit-il, qu'il existe des magiciennes et que celles-ci doivent être mises à mort* ». Tant Calvin que Luther, en vérité préconisèrent la mort pour les sorciers et sorcières, parce que c'était écrit dans la Bible : « *Tu ne laisseras pas vivre la magicienne* » (Exode 22, 18).

Combien furent brûlées, suite aux persécutions féroces menées contre elles ? Beaucoup ; les chiffres sont moindres, cependant, que ce qui fut pendant longtemps affirmé, et nous allons voir, par les statistiques, la responsabilité des autorités, qu'elles fussent civiles ou religieuses, et l'influence de la torture dans la procédure. Si l'on accepte le chiffre de 45 000 pour toute l'Europe, pour l'Allemagne, dont les procès et les exécutions ont été très bien répertoriés, on peut parler d'environ 20 000, répartis inégalement selon les régions, pour une population de 15 millions. L'électorat de Cologne semble arriver en tête avec 2 200 exécutions pour 220 000 habitants.

Voyons ailleurs en Europe :

Pays	Population	Exécutions
Liechtenstein :	3 000	300
Électorat de Cologne :	220 000	2 200
Duché de Lorraine :	400 000	2 700
Écosse :	400 000	1 350
Danemark :	570 000	1 000
Portugal :	1 000 000	5
Angleterre :	4 000 000	1 000

L'Angleterre, on le voit, se montra particulièrement modérée dans la chasse aux sorcières – sans doute parce que la loi anglaise ne permettait pas de torturer une personne pour lui faire avouer un « crime ». En Écosse, par contre, les plus abominables tortures furent appliquées aux accusés pour les faire avouer et les sorcières proliférèrent. On voit par ces deux exemples le rôle joué par la torture dans la chasse aux sorcières. Ajoutons que l'Inquisition ne fut jamais établie en Angleterre qui par ailleurs, nouveau bon point pour elle, pendait les sorcières au lieu de les brûler.

Peu de persécutions non plus dans les pays méditerranéens. Les chiffres du Portugal sont faibles : pour une population de un million, il n'y eut que cinq exécutions. Même en Espagne, où l'Inquisition était pourtant très présente, peu de sorciers et de sorcières furent poursuivis parce que les inquisiteurs espagnols considéraient la sorcellerie comme un délit mineur ; ils parlent même des « illusions » des sorcières. L'hérésie principale, pour l'Inquisition espagnole, était le judaïsme, suivi de l'islamisme et du luthéranisme.

Il est intéressant de noter qu'en Allemagne, les centres politiques et les centres économiques ont été relativement épargnés par les procès de sorcellerie. Ainsi, la ville libre de Francfort, avec une population de 20 000 habitants, n'a pas exécuté une seule sorcière ; et la ville libre d'Augsbourg, 40 000 habitants, en a exécuté seulement dix-sept. On peut donner sans doute une explication : le morcellement de l'Allemagne qui permettait à chaque petit territoire de dresser autant de bûchers que le souhaitaient les seigneurs des tribunaux.

Néanmoins, il faut reconnaître qu'un phénomène de contagion se répandit dans certains pays européens, même lorsqu'il n'y avait pas torture car bien des femmes interrogées, de pauvres créatures souvent, se laissaient influencer par les questions posées. De même que les manuels de confesseurs invitaient les esprits faibles à confesser n'importe quel péché, de même, les questions posées par les chasseurs de sorcières conduisaient des innocentes à confesser des crimes qu'elles n'avaient jamais commis :

« Le sabbat, oui, j'y ai été, et sur un balai ou un bouc ; le renoncement à Jésus, oui, je l'ai fait ; la fornication, oui et j'y ai pris plaisir etc... »

Suggestions et hallucinations.

Conclusion

Un homme refusera de se laisser entraîner dans la psychose générale et montrera résolument son scepticisme : un Anglais du nom de Reginald Scot, gentilhomme campagnard avisé qui, dans son *Discoverie of Witchcraft*, publié en 1584, réfute l'idée d'un pacte de l'homme avec le diable et affirme que Satan n'était que le symbole de la tentation du péché.

Il affirme que plus que physiques, les assauts de Satan sont spirituels : il s'insinue dans les coeurs afin de titiller nos humeurs pour que nous poursuivions nos appétits et plaisirs, ses appâts étant les péchés capitaux (cap. XI, p. 426). Pas très original. Mais il va plus loin, s'aventurant presque jusqu'aux marges d'une conception métaphorique du diable. Il s'explique : « Là où l'on dit : l'esprit de jalousie (*the spirit of gelosie*) s'empare de lui », « cela revient à dire : il est poussé par son (propre) esprit jaloux (*a gelous mind*) ; et non par un esprit malin ». Quant à ceux que l'on croit possédés, « il semble dans bon nombre de cas que cela ne fait aucune différence et que c'est tout un de dire : il est possédé par un diable, ou bien : il est lunatique ou frénétique. Car ces maladies, comme on le dit de nos jours, tirent leur origine de la mélancolie ». Bien sûr, Scot ne va pas jusqu'à contester l'existence même du diable. Mais il s'aligne sur ceux pour qui, comme il le dit, le diable est « spirituel et invisible » (cap. XIV, p. 430).

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'il insiste sur la « non existence d'un pacte avec Satan », pierre angulaire de l'édifice démonologique : « Si le pacte (*league*) n'a pas de réalité, comme c'est le cas du reste des confessions », dit Scot, « les arguments des persécuteurs de sorcières (*witchmongers*) s'écroulent, car tous les auteurs tiennent ce contrat (*bargaine*, à savoir le pacte) pour sûr et certain ; or c'est là leur seule maxime ».

Malheureusement, sa voix, comme celle, un peu plus tard, de Thomas Hobbes dans le *Leviathan*, fut étouffée sous les clameurs des démonologues dont les ouvrages à succès continuèrent à diffuser en Europe la peur de Satan et de ses suppôts. Toutefois, si l'Angleterre se montra extrêmement modérée, par rapport aux autres pays européens, les Anglais n'en firent pas moins aux femmes une place démesurée dans les procès en sorcellerie par rapport aux hommes. Le roi Jacques I^{er} Stuart – un Ecossais en vérité – qui se piquait de théologie, estima qu'il existait un sorcier pour vingt sorcières et un certain Alexander Roberts, expert en satanisme, parle d'un d'homme pour cent femmes ! En 1692, le procès des sorcières de Salem, au Massachusetts, extrêmement bien documenté puisque tous les interrogatoires furent publics et que la torture ne fut pas employée, montre qu'un nombre infime d'hommes furent reconnus coupables de sorcellerie. Sur dix-neuf exécutions, il n'y a eu que six hommes.

Reste que lorsque l'on croit au diable, il agit ; lorsque l'on croit à la magie, elle fonctionne. La chasse aux sorcières est une page tragique de notre civilisation chrétienne ; je dis bien chrétienne car c'est au nom du Christ et de la civilisation chrétienne qu'elle a été lancée ; c'est l'interprétation donnée par des inquisiteurs allemands du XV^e siècle à ce mythe de la création de Genèse 2, 21.22, qui a fait de la femme un être déficient et maléfique, puisque « tordue » comme la côte dont elle aurait été formée.